YERRES

*Service Social*
*N° tél. : 01.69.49.77.90*
*N/Réf. : LC/MCC*

**DECISION N° 99/21**

OBJET : Convention ville d'Yerres / Afrique Conseil :
Formation sur « La maltraitance et abus sexuels dans les familles africaines »

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que dans le cadre de la formation de la psychologue du Centre de Protection Maternelle Infantile et de Planification Familiale, la proposition de l'association « Afrique Conseil » sise 55, rue du Château - 75010 - PARIS - relative à la sensibilisation à la maltraitance et aux abus sexuels dans les familles africaines, correspond aux intérêts de la commune,

**- DECIDE -**

De signer la convention de prestation de service avec ladite association, concernant une formation sur la maltraitance et les abus sexuels, organisée par l'Association « Afrique Conseil » les 1er, 2 et 3 février 1999, moyennant un forfait de 2500 F. T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 5, sous fonction 5122, nature 6226.

REÇU LE
29 JAN. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 25 janvier 1999

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

Le Député de l'Essonne,
Maire d'Yerres

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE